

Crefop de Normandie – Instance de suivi du Plan **de relance « #1jeune1solution »**

Relevé de la réunion du 1^{er} mars 2021 (14h30, en visioconférence)

Participants :

M. ANQUETIL Eric, FO
M. BEAURUELLE Guillaume, DFTLV Région
M. BELOUET Jean-Marc, CPME
M. BLOIS Félicien, CFE CGC
M. CHEVALIER Luc, Carif-Oref / secrétariat Crefop
M. CHOULANT Jean-Paul, CFDT
M. DUFOUR Pascal, U2P
Mme FARA Christine, Direccte
M. FONTAINE Romuald,
Mme GALLOIS Frédérique, Datec Région
M. GARNIER Eric, Rectorat
Mme JUHASZ Chantal, Medef
Mme HAVELETTE Françoise, DAA Région
Mme HENRY Karine, Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LAMARRE Nathalie, Région Normandie
M. LEBARBAY Alexandre, CGT
M. LEFEVRE Christophe, Pôle emploi
Mme LEFEVRE Maria, CFDT
M. LEPETIT Dominique, Préfecture de région – Sgar
Mme MATARI Maeva, Rectorat-Drajes
M. MARTIN Frédéric, Cheops
M. MICHEL Jean-Luc, CFDT
M. MILLET Marc, Région Normandie
M. de MOREL Eudes, Pôle emploi
M. SCELIN Philippe, CPME
Mme SAINTE-MARIE Sylvie, ARML
M. TURPIN Serge, U2P
M. VARTERESSIAN Olivier, Medef
Mme VOLF Christelle, Région Datec

Excusés : M. ROSAY et M. BOULONGNE-EVTOUCHENKO (Préfecture de région – Sgar), M. MARGUERITTE (Région), Mme TOUCHARD (Medef), M. KAROUI et M. DELAUNAY (CFTC), Mme CANAYER (ARML).

1- Situation du Suivi du Plan de relance Jeunes #1jeune1solution au 19 février

Voir le diaporama transmis le 24 février 2021 et déposé sur le site du Crefop.

Mme FARA signale que les aides exceptionnelles pour l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et le recrutement des alternants sont prolongées jusqu'au 31 mars 2021.

En réponse à la question de M. MICHEL quant au nombre d'apprentis en Normandie n'ayant pas de maître d'apprentissage, Mme FARA précise que la DGEFP avait identifié au 4 janvier environ 1 000 jeunes inscrits dans les CFA qui ne disposaient pas de contrat d'apprentissage signé avec un employeur. Aujourd'hui, ce nombre est d'environ 750 jeunes grâce à un travail effectué depuis cette date par la Direccte avec, entre autres, l'Education nationale, le Conseil régional, les branches, Pôle emploi, les

Missions locales... : un panorama normand de ces jeunes est en cours de réalisation (CFA, diplômes préparés...) afin que les branches diffusent les informations au sein de leurs entreprises pour mettre en face à face l'offre et la demande. Les clubs d'entreprises inclusives ont également été contactés. Un bilan sera présenté au cours d'une prochaine réunion du bureau du Crefop. Ce sujet est d'ores et déjà à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission 1 du Crefop.

Mme FARA rappelle que tout jeune qui débute un cycle de formation en CFA dispose d'un délai de 6 mois pour signer un contrat d'apprentissage. Après ce délai, ils pourront retrouver une place en formation initiale.

M. GARNIER précise que le groupe de travail « apprentis sans employeur » se réunira mardi 2 mars après-midi en visioconférence. Il insiste sur le fait que chaque jeune est suivi et accompagné.

M. VARTERESSIAN confirme que le Medef travaille avec les branches sur l'analyse du fichier pour essayer de relier les jeunes avec les entreprises.

Il souhaiterait savoir si une réflexion a débuté en Normandie pour la prise en charge des apprentis sans contrat (comme c'est le cas dans d'autres régions).

Mme FARA répond que cette réflexion n'est pas menée dans notre région.

Par ailleurs, M. VARTERESSIAN soulève la question du statut des jeunes diplômés qui effectuent des stages financés par la Région.

Mme GALLOIS signale que ces jeunes sont sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les jeunes non rémunérés par Pôle emploi sont, quant à eux, pris en charge sur la rémunération assurée par la Région (plus éventuellement, les frais de mobilité).

M. SCÉLIN demande si la Région accompagnera également la poursuite de la scolarité du jeune apprenti sans contrat afin qu'il reste potentiellement dans le CFA initial avec statut de stagiaire de la formation professionnelle et avec la prise en charge des éléments propres à la protection sociale afin qu'il puisse poursuivre son cursus jusqu'à ce qu'il trouve une entreprise.

M. MILLET rappelle que la Région a perdu bon nombre de ses compétences sur la question de l'apprentissage et ne peut donc pas financer des parcours de formation par apprentissage dans les CFA au-delà de ce qui est déjà engagé. Il conçoit qu'une réflexion puisse potentiellement être menée entre l'Etat et la Région, la porte n'étant pas fermée côté Région bien que la loi soit très claire sur son rôle.

M. MILLET souhaiterait savoir si les 250 jeunes évoqués par Mme FARA ont tous trouvé un employeur ou si certains ont abandonné leur cursus depuis le 4 janvier.

En ce qui concerne l'absorption des contrats de professionnalisation dans les contrats d'apprentissage, M. MILLET trouverait intéressant de connaître la courbe des contrats de professionnalisation au cours des 3-4 dernières années et celle d'aujourd'hui afin de savoir comment les deux mesures communiquent ou s'interpénètrent.

M. MICHEL comprend que la période soit très compliquée pour recruter des apprentis. Il rappelle que certaines branches, telles que l'hôtellerie – restauration, avaient prévu de recruter mais que la crise sanitaire a compromis ces embauches. Il souhaite que tout le monde se parle pour trouver rapidement une solution aux jeunes apprentis et ne pas les laisser au bord du chemin.

Mme FARA répond que tous les acteurs travaillent dans cette perspective.

M. DUFOUR apporte quelques éléments :

- Il ne faut pas regarder les 750 jeunes au même niveau les uns des autres : ils n'ont pas les mêmes problématiques ni les mêmes enjeux et ne sont pas dans les mêmes situations. Depuis le 1^{er} septembre, des jeunes entrent dans ce système et d'autres en sortent. Des secteurs d'activités

proposent des solutions de préapprentissage à ces jeunes : l'agriculture, l'artisanat, le bâtiment et l'industrie. Le jeune a donc une solution au-delà des six mois ;

- A partir de ces éléments, il faudra travailler CFA par CFA et jeune par jeune pour connaître la situation et trouver une solution sans perturber le jeune, par exemple, en ce qui concerne son statut ;
- Il pointe l'irresponsabilité de deux organismes de formation qui ont pris des jeunes sans se préoccuper s'ils étaient insérables ou non dans le monde du travail et si des entreprises étaient en capacité, en face, de répondre. Il déplore cette situation dramatique qui découle du laxisme vis-à-vis des CFA. Il rappelle qu'aujourd'hui, l'Opco est obligé de financer un organisme de formation et une entreprise qui intègrent un jeune même si ça ne correspond pas aux besoins d'une branche ;

M. DUFOUR regrette que le travail se fasse une nouvelle fois dans l'urgence, avec un problème de coordination et de cohérence de l'apprentissage au niveau régional.

2- Retour sur le groupe de travail avec les associations de jeunes

Voir le diaporama transmis le 26 février 2021 et déposé sur le site du Crefop.

La parole est donnée à M. HERPERS, étudiant en 4^{ème} année d'école d'ingénieurs en alternance et Vice-Président général de la FED'LH (Fédération des étudiants du Havre).

Il évoque la « mise en danger » des étudiants qui doivent sortir de l'alternance pour retourner vers un parcours sous statut scolaire car certains d'entre eux ont fait le choix de suivre un cursus en alternance afin de lutter contre la précarité en essayant d'avoir un revenu plus ou moins stable par rapport aux bourses qui sont mal échelonnées et pallier au manque de revenu.

Après avoir remercié les structures participantes au groupe et leurs représentant.e.s., M. CHOULANT qui a piloté le groupe de travail présente les principaux points échangés lors de deux réunions, les 27 janvier et 24 février : les constats partagés, une meilleure compréhension du rôle et des missions des uns et des autres, la question de la multiplicité des dispositifs ... au non accès aux droits, de l'information collective ... à l'accompagnement individuel, de la multiplicité des acteurs... à un guichet unique, du fonctionnement en silo... à des passerelles entre les mesures, de la communication... à l'accès à l'information.

Il présente trois propositions du groupe :

- Mieux communiquer envers les acteurs Emploi Formation Orientation,
- Mieux communiquer envers le Jeune,
- Mieux communiquer envers l'entreprise.

Avec des priorités :

- Accompagner le jeune dans la construction de son projet personnel et professionnel quel que soit son statut (service civique, apprenti, alternant, étudiant),
- Fluidifier la communication, faciliter l'accès à la communication et la compréhension des dispositifs,
- Assurer une continuité de communication entre les différents services accessibles aux jeunes y compris la Culture, la santé, les services sociaux, Crous...
- Simplification des démarches.

M. HERPERS souligne qu'il faudra insister sur le non recours au droit pour aider les étudiants à effectuer les démarches afin qu'ils bénéficient des aides sociales et de l'accompagnement sur la construction du projet professionnel. La FED'LH rédige actuellement un guide sur les aides sociales au profit des étudiants afin de lutter contre la précarité.

En ce qui concerne l'aspect « entreprises », Mme JUHASZ déplore que l'accompagnement des jeunes en difficulté ne soit pas beaucoup abordé dans le plan (comment faire perdurer le contrat en accompagnant également son tuteur ?).

Mme JUHASZ précise que le Medef travaille avec l'ADN sur les fichiers des apprentis sans contrat. Les données sont réactualisées régulièrement.

M. GARNIER souligne que le site du réseau des Carif-Oref fournit en temps réel ces données affichées par CFA, par filière, par métier... Actuellement, 768 apprentis sans contrat sont inscrits dans un CFA en région.

M. FONTAINE apprécie l'initiative de faire parler des jeunes. Cette démocratie participative est très intéressante, y compris dans le dispositif apprentissage.

M. LEPETIT a retenu deux points sur cette présentation :

- Le besoin d'accompagnement, une fois les jeunes entrés dans un dispositif,
- Le besoin de clarifier les différents dispositifs existants portés par de nombreuses structures.

M. LEPETIT n'est pas convaincu que le guichet unique soit la meilleure solution du fait de la multitude de structures différentes et des jeunes qui sont dans des situations différentes. Il serait par contre intéressant d'avoir un support unique d'information diffusé dans toutes les structures d'accueil des jeunes. La communication doit être adaptée aux jeunes afin de mieux répondre à leurs attentes.

Mme HENRI confirme que les jeunes bénéficiant d'un dispositif sont toujours en recherche d'un accompagnement ou d'information sur la construction du projet professionnel ou sur les métiers. Elle approuve l'idée du support unique à mettre dans des lieux de proximité, en zones rurales et en zones urbaines. En ce qui concerne les outils, l'Agence régionale de l'orientation et des métiers essaie d'investir les réseaux sociaux adaptés aux jeunes mais les documents en papier (flyers, affiches...) permettent de donner un premier niveau d'information à un jeune qui n'a pas accès à un PC, aux ressources en ligne...

Sur la question du guichet unique, dans le cadre du service public régional de l'orientation, l'Agence a expérimenté, avec l'ensemble des partenaires, de réunir en un lieu l'ensemble des acteurs pour donner l'information au public. Cette formule très riche pour le public est également un gain de temps pour lui.

Mme HENRI salue l'idée de la démocratie participative.

M. VARTERESSIAN trouve également intéressante l'idée de faire participer les jeunes (expérience citoyenne / expérience jeunes). Le métier émergent de travail sur l'expérience pourrait tout à fait être appliqué aux dispositifs.

En ce qui concerne la fongibilité des dispositifs et des pratiques, l'obstacle est souvent rencontré malgré de bonnes idées auxquelles il manque parfois un critère ou un élément qui empêche alors le jeune de pouvoir bénéficier des aides ou de l'accompagnement. M VARTERESSIAN prône un peu plus d'agilité dans les dispositifs et de travailler la finalité et non seulement la méthodologie et son application stricte.

Pour M. LEBARBEY, la jeunesse n'est pas une entité sociologique. Il existe plein de formes de jeunesse : selon les âges, l'espace territorial... Il souligne également qu'une partie de la jeunesse de France n'est pas en études, à l'Université... et qu'il faut être vigilant qu'elle ne soit pas portée à défaut sous prétexte que d'autres auraient une prise de parole pour eux.

Le schéma raccourci ne serait pas accepté sur la question des seniors, il doit donc en être de même en ce qui concerne la jeunesse qui est multiple, multiforme.

Pour avoir un cœur de cible, il faudra être plus subtil et plus complexe dans les analyses afin de pouvoir atteindre les personnes, car même les canaux de diffusion sont loin d'être les mêmes pour l'ensemble de la jeunesse. Pour M. LEBARBEY, ce sujet nécessitera peut-être d'avoir d'autres éléments et d'autres acteurs mais il apprécie toutefois cette première ébauche présentée au cours de cette réunion.

M. LEBARBEY souligne que ces sujets ne sont pas nouveaux et qu'ils ont même été écrits sur le CPRDFOP (atteindre le public le plus éloigné de l'emploi dont les jeunes – point 5.3 du CPRDFOP mentionnant qu'il allait falloir passer par des acteurs médians). Il ne croit pas au lieu unique, mais plutôt au lieu le plus complexe et le plus ouvert possible. La question doit être portée par le plus grand nombre. La question de l'orientation doit aussi bien être portée par l'animateur socio-culturel d'un club de foot local comme par n'importe quelle autre personne en contact avec du public.

M. BEAURUELLE s'inscrit en cohérence avec un certain nombre d'éléments fournis, notamment dans l'intervention de M. LEBARBEY. Il rappelle que les Missions locales bien identifiées ne doivent pas être oubliées. Il ne pense pas que la création d'un guichet unique aurait beaucoup d'intérêt.

Il revient sur la nécessité de faire un repérage au plus près des territoires en adaptant la communication. Ce travail se poursuit dans le cadre du PRIC via le réseau de proximité.

En ce qui concerne les dispositifs peu lisibles aujourd'hui, M. BEAURUELLE rappelle qu'un travail est actuellement mené par la mission PRIC de la DFTLV avec Pôle emploi, les Missions locales, l'Agefiph, la Direccte et l'appui du Carif-Oref afin de pouvoir identifier tous les dispositifs activables pour les publics jeunes et faciliter l'orientation par les CEP vers le bon dispositif en fonction de la problématique individuelle.

En ce qui concerne le réseau de proximité, M. BEAURUELLE rappelle qu'un premier outil collaboratif a été élaboré avec les directions correspondantes aux politiques pour la jeunesse de la région afin d'avoir un schéma récapitulatif permettant d'identifier la bonne solution via un outil qui sera diffusable à l'ensemble des acteurs du réseau de proximité.

M. MILLET confirme que les Missions locales normandes sont mobilisées sur le plan de relance, les feuilles de route leur ayant été confiées par l'Etat. Elles rencontreront les communautés de communes afin de mettre en place une offre de service en lien avec celles qui sont les plus éloignées et non seulement avec les urbaines, urbaines et rurales. M. MILLET rappelle également le travail compliqué engagé sur la détection des « invisibles » avec les différents médians / référents relais (animateurs sportifs, bailleurs sociaux, animateurs socio-culturels...).

Une communication massive sur les différents territoires est nécessaire.

M. LEPETIT propose de prendre en charge le montage d'un groupe de travail sur le document unique si cette réponse est jugée pertinente. Des moyens financiers seront mobilisés pour la sollicitation d'une agence de communication. L'idée est de produire assez rapidement un document percutant qui puisse parler aux jeunes et de le diffuser partout.

M. CHOULANT précise que les membres du groupe de travail sont prêts à poursuivre le travail sur la communication et l'accompagnement.

M. MILLET ajoute qu'il faudra s'appuyer également sur les Catef pour communiquer au mieux vers la multitude des cibles potentielles pour toucher tous les jeunes.

M. LEPETIT propose que la prochaine réunion soit l'occasion de faire un suivi sur le sujet des Catef et le document de communication.

M. CHOULANT communiquera à M. LEPETIT les coordonnées des membres du groupe de travail.

Une prochaine date de l'instance sera à fixer en fonction de l'avancée du travail de communication.